

**BULLETIN D'INFORMATION TOPONYMIQUE  
À L'INTENTION DES PAYS AYANT  
LE FRANÇAIS EN PARTAGE**

---

**COMMISSION NATIONALE DE TOPONYMIE DE FRANCE  
COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES  
COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

**OCTOBRE 1997**

Juillet 1997


Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le numéro de départ d'un Bulletin d'information toponymique qui témoigne de la volonté de rassembler dans un espace de travail francophone international les personnes et les organismes que la gestion des noms de lieux intéressent.


Les travaux s'effectueront dans le cadre de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. La création de cette Division francophone est un projet que les autorités de la France, du Canada et du Québec appuient activement. Elle devrait se réaliser à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 12-23 janvier 1998).

Ce Bulletin expose les objectifs des Nations Unies en matière de normalisation des noms de lieux et présente les moyens à prendre pour les atteindre. Les résolutions que les Nations Unies adoptent au sujet de la gestion des nomenclatures géographiques, de même que les travaux de son Groupe d'experts, produisent des retombées très positives quant à la *rigueur de l'information géographique* contenue dans les noms de lieux ou associée à ceux-ci, d'une part, et quant au *respect nécessaire du patrimoine culturel* que constituent les nomenclatures des nations, de l'autre.


Nous invitons donc les personnes et les organismes que ce sujet et ce cadre de travail intéresseraient à transmettre leurs coordonnées au Secrétariat provisoire de la future Division francophone et à appuyer la création de cette Division.



Bernard Marty, président  
Commission nationale de toponymie de France



Anthony Price, président  
Comité permanent canadien des noms géographiques



Alain Vallières, président p. i.  
Commission de toponymie du Québec

**Bulletin d'information toponymique**  
**à l'intention des pays ayant le français en partage**

Invitation lancée par

la Commission nationale de toponymie de France  
la Commission de toponymie du Québec  
et le Comité permanent canadien des noms géographiques

pour favoriser

une participation accrue de ces pays

aux travaux du

**Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**

Octobre 1997

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 1997  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN :2-550-32422-6  
© Gouvernement du Québec, 1997

## TABLE DES MATIÈRES

Coordonnées utiles .....	6
Introduction .....	7
1. Les instances internationales de normalisation des noms géographiques.....	9
2. Le Séminaire de toponymie des pays d'Afrique francophone .....	11
3. La coopération France-Québec en toponymie .....	12
4. La prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.....	15
5. Pour la suite des choses.....	18
6. Les Nations Unies et les noms géographiques.....	19

### **Documents annexes**

Résolution 4. Première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Genève, 1967).....	23
Formulaire d'inscription .....	27

## COORDONNÉES UTILES

Madame Sylvie Lejeune  
Secrétaire  
Commission de toponymie  
Institut géographique national  
2, avenue Pasteur  
94165 SAINT-MANDÉ CÉDEX  
FRANCE

Télécopie: 33.1.43.98.84.48

Madame Nicole René  
Présidente  
Commission de toponymie du Québec  
Édifice Marie-Guyart  
Aile René-Lévesque  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V8  
Canada

Téléphone : (418) 643-2817  
Télécopie : (418) 644-9466  
Mél : [topo@toponymie.gouv.qc.ca](mailto:topo@toponymie.gouv.qc.ca)  
Site Web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca>

Madame Helen Kerfoot  
Secrétaire exécutive  
Secrétariat des noms géographiques  
Comité permanent canadien des  
noms géographiques  
615, rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0E9  
CANADA

Téléphone : (613) 992-3405  
ou (613) 992-3892  
Télécopie : (613) 943-8282  
Mél : [toponymes@rncan.gc.ca](mailto:toponymes@rncan.gc.ca)  
Site Web : <http://www.toponymes.RNCan.gc.ca>

Pour obtenir des informations sur les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et sur le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :

Secretary of the United Nations Group of  
Experts on Geographical Names (Secrétariat du GENUNG)  
DDSMS, DC1-0852  
United Nations  
New York, NY, 10017  
U.S.A.

Télécopie : (212) 963-1270  
Site Web : <http://www.toponymes.RNCan.gc.a/français/unindex.html>

# BULLETIN D'INFORMATION TOPONYMIQUE POUR LES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

## Introduction

### Résumé

En plus de servir à localiser les lieux, les noms géographiques recèlent une partie de la mémoire des nations. Afin de favoriser une gestion adéquate des noms géographiques, les Nations Unies ont mis sur pied un Groupe d'experts pour les noms géographiques et tiennent des conférences quinquennales sur leur normalisation. Les pays francophones affichent une participation faible aux travaux de ces instances et ne retirent généralement pas assez d'avantages liés à cette normalisation, en particulier pour ce qui a trait à la gestion des ressources et à la mise en valeur du patrimoine culturel. Ce Bulletin vise à favoriser la collaboration des pays francophones dans ce domaine.

Les noms géographiques, au-delà de leur utilité pratique pour la localisation des millions de lieux qui composent la surface terrestre et pour l'orientation des personnes qui y vivent, constituent une réserve de mémoire collective qui conserve des éléments précieux de l'héritage culturel des nations. Historiens, géographes, linguistes, sociologues et bien d'autres disciplines étudient ce riche patrimoine. Il importe de conserver et de valoriser ce dernier, comme il importe aussi de le «gérer» c'est-à-dire de faire en sorte qu'il remplisse le plus adéquatement possible sa fonction première qui est de localiser et d'orienter. Cette double mission, dévolue à des organismes gouvernementaux, constitue ce qu'il est convenu d'appeler la *normalisation des noms géographiques*.

Ce travail de normalisation s'effectue sur divers plans, essentiellement sur le plan national (États ou composantes principales d'États), mais aussi aux plans local et régional de même que, à l'autre bout de l'échelle, sur le plan international. À ce niveau, un organisme a été chargé par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies de constituer un cadre d'échanges d'expériences dans ce domaine et de l'alimenter par des règles, des critères et des méthodes susceptibles d'améliorer la pratique toponymique de tous les pays du monde. Un *Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques*, a donc été chargé de cette tâche.

Naturellement, certains pays sont mieux équipés que d'autres pour contrôler adéquatement l'exactitude des noms géographiques qui se retrouvent dans la cartographie de base, sur les panneaux routiers, dans les textes diffusés par les médias, dans les textes officiels et les manuels scolaires.

Cela fait que la normalisation des noms géographiques constitue un domaine de coopération internationale de grande importance. C'est dans cette perspective que le présent Bulletin vient appuyer les efforts déployés par les Nations Unies et de nombreuses autorités toponymiques nationales en matière de normalisation toponymique.

Les nations qui ont la langue française en partage ont affiché jusqu'ici une participation plutôt discrète lors des six Conférences quinquennales des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (CNUNNG) qui ont eu lieu depuis 1967 et des dix-huit séances du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) qui se sont tenues depuis 1960, bien qu'elles forment plus du cinquième de l'Assemblée générale des Nations Unies et que le français soit la seconde langue de travail de l'Organisation. En une trentaine d'années, les Conférences ont adopté une foule de résolutions sur tous les thèmes de la normalisation toponymique. En raison de leur faible participation aux travaux des CNUNNG et du GENUNG, on compte donc plusieurs États de la Francophonie qui ne retirent pas les avantages découlant de l'application des principes qui gouvernent la normalisation des noms géographiques, notamment pour ce qui concerne la gestion des ressources et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Ce premier bulletin de langue française, qui constitue une initiative des autorités toponymiques de la France et du Québec (Canada), vise donc à stimuler l'activité de normalisation des noms géographiques et il s'adresse avant tout aux autorités nationales intéressées, de même qu'aux toponymistes, aux gestionnaires de territoires et à ceux du patrimoine traditionnel qui sont francophones. Il vise à rassembler les spécialistes des noms de lieux et les grands utilisateurs de ces derniers tout d'abord en un auditoire intéressé et, si possible, dans un forum propice à la collaboration multilatérale.

Commission de toponymie du Québec



## 1. Les instances internationales de normalisation des noms géographiques

### Résumé

Les six Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont adopté un grand nombre de résolutions. L'une d'elles encourage les pays qui en ont besoin à demander l'assistance technique nécessaire à cette normalisation. Une autre recommande que les pouvoirs publics reconnaissent à la normalisation des noms géographiques une place importante dans les programmes de coopération et d'assistance internationales. La résolution 4 de la 1<sup>re</sup> de ces Conférences (texte ci-joint) présente quant à elle l'ensemble de la problématique de la normalisation. De son côté, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques dispose d'équipes de travail spécialisées pour étudier les aspects spécifiques de la normalisation, alors que des divisions géographiques ou linguistiques ont été formées pour étudier des problèmes toponymiques communs aux États de ces divisions. On observe que les pays de la Francophonie ne sont pas, en général, suffisamment informés en matière de normalisation des noms géographiques.

C'est en 1960 que le *Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques* s'est réuni pour la première fois et a jeté les bases de ce qui allait devenir l'autorité internationale en matière de normalisation des noms géographiques, tant au niveau national qu'international. En effet, il serait illusoire de viser à l'application universelle de normes toponymiques si chacun des États de la planète n'est pas doté d'un minimum de structures permettant d'inventorier, de conserver, de traiter et de diffuser les noms géographiques de son territoire. La nécessité, pour chaque État, de se doter d'une autorité toponymique nationale a donc constitué la résolution fondamentale de la première *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, qui s'est tenue en 1967 à Genève.

Cette conférence et les cinq qui ont suivi, au rythme de deux par décennie, ont adopté une série de résolutions dont l'ensemble constitue un guide général pour la gestion toponymique, tant au niveau national qu'international. Plusieurs de ces résolutions encouragent la coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques et la tenue de réunions régionales en vue d'échanges d'expériences dans le domaine. Deux de ces recommandations sont particulièrement importantes à cet égard.

L'une, adoptée dès la première de ces Conférences recommandait

«que les divers pays ou groupes de pays appartenant à une même région ou ayant des intérêts communs soient encouragés à demander, en cas de besoin, l'assistance technique qu'ils jugent importante pour la réalisation de leur programme de travail sur la normalisation des noms géographiques, assistance qui pourra consister à former du personnel, à mettre des consultants à leur disposition et/ou à leur fournir de la documentation et des renseignements techniques».

Afin d'appuyer concrètement cette recommandation, la sixième Conférence, «considérant l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments significatifs du patrimoine culturel des nations et les avantages économiques que présente la normalisation des noms géographiques nationaux, *recommande* d'engager les pouvoirs publics à soutenir comme il convient des activités de normalisation et de reconnaître que la normalisation des noms géographiques occupe une place importante dans les programmes de coopération et d'assistance technique internationales».

La gestion toponymique comporte de multiples facettes et grande est la variété des problèmes spécifiques sur lesquels le Groupe d'experts s'est penché et à propos desquels les Conférences ont formulé des recommandations. La résolution 4 (présentée en annexe), adoptée lors de la première Conférence en 1967, formulait un véritable plan de travail pour les années à venir.

Les nombreux objectifs proposés dans cette recommandation ont fait l'objet, lors des réunions ultérieures du Groupe d'experts et des Conférences, de plusieurs constats, de mises au point, de rapports qui ont ponctué la réalisation de ce vaste programme. Des structures appropriées à la complexité du problème ont été mises en place. Ainsi, plusieurs équipes de travail ad hoc ont été créées pour étudier des aspects spécifiques de la normalisation, notamment pour les domaines suivants :

- la terminologie relative à la normalisation toponymique;
- la formation;
- les noms de pays;
- le traitement automatique des données;
- les répertoires nationaux;
- les systèmes de romanisation;
- les entités sous-marines et maritimes.

Aussi, une vingtaine de divisions géographiques/linguistiques ont été formées afin d'étudier les problèmes de gestion toponymique communs à des groupes de pays partageant des territoires voisins ou dont les langues sont les mêmes ou voisines.

La coopération internationale, bien amorcée dans certains domaines spécifiques de la normalisation toponymique et dans certaines régions, a besoin d'un nouveau souffle. C'est à cette impulsion que le présent bulletin d'information veut apporter sa contribution, car la première et indispensable étape pour développer une telle coopération, c'est la diffusion de l'information. Il est en effet important d'ajouter au réseau d'information des pays de la Francophonie le volet relatif à la normalisation des noms géographiques, car la toponymie constitue à la fois un élément important des patrimoines culturels nationaux et la base de tout système d'information géographique cohérent.

Commission de toponymie du Québec

## 2. Le Séminaire de toponymie des pays d'Afrique francophone

La Commission Nationale de Toponymie française a organisé les 3, 4 et 5 juin 1996 un séminaire de toponymie des pays d'Afrique francophone à l'Unesco - Paris.

Ce séminaire, destiné aux pays d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire, a réuni une trentaine de représentants de vingt-trois pays et organisations internationales. Grâce à une telle manifestation, la Commission souhaitait :

- Associer les pays de l'Afrique francophone au développement du domaine des techniques de l'information géographique.
- Informer les représentants des organismes topographiques cadastraux et cartographiques africains sur l'importance de la toponymie en tant qu'élément de localisation et de communication entre les hommes.
- Permettre la qualité de sortie des éditions cartographiques grâce à la diffusion des règles toponymiques et à la sensibilisation aux études de normalisation des toponymes, tout en respectant l'usage local.
- Envisager de réaliser, sur financement UNESCO ou autre, des bases de données toponymiques.
- Proposer une expertise pour les études de gestion des toponymes.
- Relever tous les problèmes rencontrés par les pays d'Afrique en matière de toponymie et de son évolution par rapport aux réalités locales (aménagement, transferts de propriétés, etc...).
- Participer aux échanges et transferts de technologie au sein de la communauté francophone.

Les participants ont évoqué les problèmes que connaissent leurs pays dans ce domaine, et qu'on peut résumer en termes de connaissance, transcription, localisation et diffusion. En effet, en raison de la multiplicité de langues nationales d'expression orale, de l'interpénétration de ces langues du fait des mouvements migratoires des populations, un même détail topographique peut comporter plusieurs noms selon les différentes langues. Ces différences se retrouvent à tous les niveaux d'usage, d'une part entre les noms connus localement et ceux officialisés par l'administration, et d'autre part entre les documents émanant des diverses structures administratives, nationales ou locales. De plus, l'absence de documents écrits crée une instabilité permanente dans ce domaine, et donne lieu à de nombreuses déformations, y compris pour des noms importants tels que ceux de villes et de cantons (par exemple Yaoundé au lieu de Yewondo).

En conclusion, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'instaurer ou de redynamiser des commissions nationales chargées de la normalisation et de la gestion de la toponymie, unanimement reconnue comme part importante du patrimoine historique et culturel de chaque pays. La liste des participants et le programme du séminaire peuvent être obtenus auprès de la Commission nationale de toponymie de France.

Commission nationale de toponymie de France

### 3. La coopération France-Québec en toponymie

#### Résumé

En 1994, la Commission nationale de toponymie de France et la Commission de toponymie du Québec ont signé un protocole de collaboration favorisant des actions en commun : réalisation et diffusion de documents toponymiques, élaboration d'une position francophone au sein des instances toponymiques internationales, tenue de stages de perfectionnement, établissement d'un plan d'action annuel. Des projets sont en cours de réalisation (voir texte ci-dessous). La problématique de la normalisation des noms géographiques déborde toutefois le cadre bilatéral. La création d'une Division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques permettrait à des nations qui n'ont pas franchi toutes les étapes du processus de bénéficier de l'expertise de celles qui sont les plus avancées dans ce domaine.

#### Un protocole de collaboration fructueux

Le 20 janvier 1994, la Commission nationale de toponymie de France et la Commission de toponymie du Québec ont signé, à Paris, un protocole de collaboration. Cette entente vient apporter un cadre plus formel aux échanges entre les autorités toponymiques françaises et québécoises qui existent depuis une trentaine d'années.

En résumé et de façon plus concrète, ce protocole de collaboration prévoit, sur le plan général, l'échange d'exemplaires de documents techniques édités, de données informatisées, d'informations sur les activités des commissions, de normes toponymiques existantes. Par ailleurs, dans le cadre d'activités de production, de diffusion et de coopération internationale, le protocole prévoit la possibilité de réaliser en commun des documents toponymiques, d'envisager des actions de diffusion de dictionnaires ou de documents de référence, une concertation pour élaborer une position francophone commune au sein des instances toponymiques internationales, la recherche d'appuis permettant la tenue de stages de perfectionnement ou d'échange de personnel et l'établissement en commun d'un programme d'action annuel.

#### Des projets prometteurs

Depuis la conclusion de cette entente, trois missions de représentants français au Québec et trois missions de représentants québécois en France ont eu lieu. Outre des échanges d'informations et des discussions au sujet de l'harmonisation des règles d'écriture toponymiques, des répertoires toponymiques concis, des stages, des publications et de l'accès direct aux données toponymiques des deux États, les missions ont permis la mise en chantier de projets spécifiques dont :

- Les ponts toponymiques franco-qubécois

Les organismes toponymiques gouvernementaux de France et du Québec comptent produire conjointement, en vue d'une publication en 1999, un ouvrage sur quelques centaines de noms de lieux identiques, relevés à la fois en France et au Québec. Cette publication illustrée aura pour objectif de mettre en lumière, par les migrations toponymiques, les relations historiques et continues entre les deux pays. Le projet *Les ponts toponymiques* a été développé comme contribution au programme d'activités soulignant le 30<sup>e</sup> anniversaire de la coopération culturelle France-Québec en 1998 et pourra constituer, dans un contexte de partenariat, l'un des thèmes d'une exposition prévue au programme du Musée de la civilisation du Québec en 1999.

- Le relevé des *exonymes* de langue française (i.e. les noms de lieux étrangers tels qu'utilisés par les francophones)

Dans la foulée de recommandations adoptées par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques depuis 1967 sur la réduction du nombre d'exonymes, un projet d'inventaire des exonymes de langue française est en marche, à l'initiative de la délégation de la France au sein de la Division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. La Commission de toponymie du Québec est chargée, pour sa part, d'inventorier les exonymes français des trois Amériques. Ce projet vise à mettre les utilisateurs des noms de lieux sur la piste des toponymes officiels locaux, d'une part, et, de l'autre, à empêcher une généralisation de l'emploi d'exonymes anglais à la place des noms officiels locaux et à la place aussi des noms étrangers qui sont conventionnellement en usage à l'intérieur de chaque sphère linguistique.

- Une version française du *Dictionnaire de la terminologie toponymique*

Préparé par le professeur Naftali Kadmon (Israël), dans le cadre des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, ce Dictionnaire contient les termes qui supportent les travaux des Nations Unies en matière de normalisation toponymique. La Commission nationale de toponymie de France et la Commission de toponymie du Québec collaborent pour qu'une version française de cet ouvrage soit disponible dès la publication de la version anglaise à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 12-23 janvier 1998).

## Du bilatéral au multilatéral

Malgré la bonne volonté manifestée par les signataires de ce protocole de collaboration, la problématique de la normalisation des noms géographiques déborde très largement le cadre de toute entente bilatérale. Pour cette raison, et aussi afin d'apporter une stimulation particulière à l'activité toponymique au sein de la famille des États ayant la langue française en partage, les autorités françaises et québécoises (Canada) ont convenu de recommander la création, au sein du Groupe d'experts, d'une division francophone ouverte à toutes les délégations désireuses d'œuvrer en français à la normalisation des noms géographiques. Ce nouveau forum permettrait à des nations qui en sont à diverses phases de ce processus de normalisation de collaborer au sein d'un même groupe de travail, ce qui ne pourrait que favoriser le transfert de l'expertise déjà disponible parmi certaines nations vers celles qui sont au début du processus. Cette collaboration permettrait en outre de constituer une masse critique d'États utilisateurs actifs de la langue française au sein des Nations Unies.

Commission de toponymie du Québec

## 4. La prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Le Conseil Économique et Social (ECOSOC) devrait décider la tenue de la 7ème Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques, à New York, du 12 au 23 janvier 1998.

Au cours de la 18<sup>e</sup> session du GENUNG (Genève 1996), les experts ont adopté l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la Conférence.
- 2 - Élection du Président de la Conférence.
- 3 - Questions d'organisation.
  - a) Adoption du règlement intérieur.
  - b) Adoption de l'ordre du jour.
  - c) Élection des membres du bureau autres que le Président.
  - d) Organisation des travaux.
  - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
- 4 - Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la sixième Conférence.
- 5 - Normalisation nationale :
  - a) Collecte des noms sur le terrain.
  - b) Traitement des noms géographiques par les services compétents.
  - c) Traitement des noms dans les régions multilingues.
  - d) Structure administrative des organismes nationaux de toponymie.
  - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
- 6 - Fichiers de données toponymiques :
  - a) Procédures de collecte des données.
  - b) Éléments de données requis.
  - c) Systèmes de traitement automatique des données.
  - d) Compatibilité et structure des systèmes.
  - e) Nomenclatures nationales.
  - f) Autres publications.
- 7 - Terminologie de la normalisation des noms géographiques.
- 8 - Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

- 9 - Exonymes :
  - a) Catégories d'exonymes et leur degré d'utilisation.
  - b) Principes à observer pour réduire le nombre d'exonymes.
  - c) Liste provisoire d'exonymes.
- 10 - Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté :
  - a) Politiques, procédures et coopération.
  - b) Détails communs à deux pays au moins.
- 11 - Systèmes d'écriture et principes de prononciation :
  - a) Romanisation.
  - b) Transcription dans un système d'écriture non latin.
  - c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.
- 12 - Enseignement et pratique en matière de toponymie :
  - a) État actuel de l'enseignement et de la pratique.
  - b) Stages de formation à la toponymie.
  - c) Échanges de conseils et de renseignements.
  - d) Échanges de sites Web.
  - e) Échanges de personnel.
  - f) Assistance technique.
  - g) Coopération avec les organisations internationales.
  - h) Coopération avec les moyens d'information.
- 13 - Coopération avec les organisations internationales.
- 14 - Noms de pays.
- 15 - Avantages économiques et sociaux de la normalisation des noms géographiques.
- 16 - 8<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
- 17 - Adoption des résolutions et du rapport de la Conférence.

Cette Conférence devrait voir la création d'une division francophone, annoncée par le Québec (Canada) et la France lors de la dernière session du GENUNG, dans un projet de résolution dont nous rappellerons ici la teneur :

«La Conférence,

Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique que culturel,

Considérant que les pays francophones sont actuellement répartis dans différentes divisions selon des critères géographiques peu adaptés à l'expression de la francophonie,

Considérant que le regroupement de ces pays au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographiques,



Notant que le protocole de coopération déjà existant entre le Québec (Canada) et la France constitue un cadre adéquat pour engager ce processus,

Recommande que la division ci-après soit ajoutée au nombre des divisions :

Division francophone».

La décision finale sera prise par l'ECOSOC, lequel entérine normalement les résolutions adoptées par la Conférence.

Le Secrétariat de l'O.N.U. transmet une invitation officielle à chaque pays, par l'intermédiaire de sa représentation diplomatique à New York; par cette invitation, le Secrétariat sollicite les gouvernements afin qu'ils délèguent un représentant à la Conférence, conformément à l'article 1er du règlement intérieur, stipulant que «chaque État participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité».

C'est pourquoi la Commission nationale de toponymie de France, le Comité permanent canadien des noms géographiques et la Commission de toponymie du Québec demandent aux États francophones désireux de s'associer à ce projet de nommer leurs représentants dès réception de l'invitation officielle. Dans ce but, les représentants de la France, du Canada et du Québec s'efforceront de répondre à toute demande pratique concernant la Conférence.

Commission nationale de toponymie de France

## 5. Pour la suite des choses

### Résumé

Les États ayant le français en partage sont priés de participer à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques prévue à New York, du 12 au 23 janvier 1998, afin d'appuyer la recommandation de créer une Division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Les autorités responsables de la gestion des noms géographiques de ces États sont invitées à transmettre leurs coordonnées à la Commission de toponymie de l'IGN de France et d'indiquer leurs priorités nationales en matière de gestion des noms géographiques, afin de favoriser la diffusion de l'information et l'adaptation des travaux de la future Division aux besoins de ses membres.

Le développement d'une meilleure coopération multilatérale en matière de normalisation des noms géographiques apparaît emprunter la voie d'une division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Aussi, la Commission nationale de toponymie de France, d'une part, et, de l'autre, la Commission de toponymie du Québec et le Comité permanent canadien des noms géographiques dont cette dernière est membre, recommandent-ils la création d'une telle division et demandent-ils aux États francophones de participer aux travaux de la prochaine Conférence sur la normalisation des noms géographiques, qui devrait se tenir à New York du 12 au 23 janvier 1998, pour donner leur appui à cette recommandation.

Afin de favoriser l'échange d'informations entre les membres pressentis ou probables de cette Division francophone recommandée, il serait important que les autorités responsables de la gestion des noms géographiques dans les États qui ont la langue française en partage et les autres autorités intéressées à travailler en français transmettent au secrétariat de cette division recommandée, c'est-à-dire la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National de France, leurs coordonnées les plus complètes possibles (poste, télécopie, courrier électronique, téléphone). Il est également demandé aux autorités responsables de la gestion de la toponymie d'indiquer si elles effectuent cette gestion par l'entremise d'une autorité constituée à cette fin. Il leur est en outre demandé d'indiquer les priorités nationales en matière de toponymie afin qu'il soit possible de dresser un programme des travaux le mieux adapté aux besoins des membres de la future division.

Il est enfin envisagé de tenir, dès la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, une première séance de travail de la Division francophone recommandée, dont l'ordre du jour serait inspiré par les réponses transmises au secrétariat provisoire.

Commission de toponymie du Québec

## 6. Les Nations Unies et les noms géographiques

Le texte suivant a été préparé par les participants au GENUNG, New York, 1994 et Genève, 1996.

### Introduction

Les noms géographiques, comme Lillehammer, Firenze et Fuji San, sont des éléments d'information de base dont nous avons besoin pour désigner des endroits dans le monde. Le fait de les utiliser dans leur forme normalisée contribue à l'efficacité des communications à l'échelle nationale et internationale.

Les noms géographiques sont importants pour chacun d'entre nous...

Ils dépeignent

- notre paysage

Ils proclament

- notre identité nationale
- notre patrimoine culturel

Ils nous donnent

- un cadre d'orientation
- les clés de l'ère électronique

Ils nous ouvrent

- au monde qui nous entoure

À l'échelle mondiale, les noms géographiques ont une incidence sur le travail des Nations Unies dans plusieurs domaines : gestion environnementale, développement durable, opérations de maintien de la paix, aide économique, Décennie internationale des populations autochtones...

L'orthographe et l'application des noms désignant les villes, les villages, les étendues de terre et les cours d'eau doivent être claires, précises, actualisées et sans ambiguïté. L'efficacité des communications dépend de l'utilisation correcte de ces noms sur les cartes géographiques, dans les médias et dans les documents juridiques. Un usage inexact peut nuire à l'efficacité et lancer l'utilisateur sur une mauvaise piste.

### Clarté ou confusion?

L'utilisation de diverses orthographes pour le même nom, les changements fréquents de noms, l'application d'un même nom à plus d'une entité, l'application de plusieurs noms à la même entité... Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes qui font obstacle à l'efficacité des communications.

Les choses se compliquent lorsque les noms sont exprimés dans divers systèmes d'écriture, par exemple en arabe, en chinois, en cyrillique, en hébreu ou en japonais. Il y a maintes façons de convertir ces alphabets en caractères romains (romanisation). Ainsi, les utilisateurs de cartes et d'atlas peuvent se demander laquelle des graphies Jenissei, Ienissei et Yenisey est correcte; elles désignent toutes la même rivière en Russie.

Il peut arriver que les journalistes et le public ne se comprennent pas lorsque Basra et Al-Bassrah sont employés pour désigner le même endroit dans des transcriptions différentes du nom d'origine arabe, ou lorsque Cape Town, Kaapstad, Ekapa, Le Cap, Kapstadt et Kapkaupunki sont utilisés indifféremment, même à l'intérieur de textes rédigés dans des langues différentes. Des nouvelles de Wien peuvent être interprétées différemment si elles proviennent de Vienna, Wenen ou Bécs!

### Rôle des Nations Unies

En 1959, les Nations Unies ont adopté une démarche systématique pour tenter d'aplanir les difficultés que pose l'utilisation des noms géographiques. Elles ont créé un petit groupe d'experts internationaux en la matière qui ont fait une étude et formulé des recommandations. Par la suite s'est tenue à Genève, en 1967, la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Depuis, cinq autres conférences ont eu lieu, à intervalles de cinq ans, au cours desquelles ont été élaborés des principes de normalisation applicables à l'échelle nationale et internationale.

Pour donner suite aux travaux des conférences et aussi entreprendre et favoriser la mise en œuvre des décisions prises à ces occasions, on a ensuite formé le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (GENUNG). Ce groupe comprend des géographes, des linguistes et des historiens qui contribuent à l'application des objectifs du GENUNG dans leur propre pays.

### Avantages socio-économiques

La normalisation des noms géographiques à l'échelle nationale et internationale est essentielle à l'efficacité des communications et à notre développement socio-économique dans les domaines suivants, entre autres :

- commerce
- recensement et statistiques nationales
- droits de propriété et cadastre
- planification urbaine et régionale
- conservation environnementale
- catastrophes naturelles et protection civile
- stratégie de sécurité
- opérations de recherche-sauvetage
- production de cartes et d'atlas
- navigation automatique
- tourisme

### Objectifs du GENUNG

Afin d'améliorer les communications à l'échelle mondiale, le GENUNG a créé un programme qui vise à :

- encourager la création, dans chaque pays, d'une autorité responsable de la normalisation des noms nationaux (en portant une attention particulière aux problèmes liés aux régions multilingues et aux noms utilisés par les peuples autochtones);
- offrir des cours de formation aux pays qui souhaitent créer une autorité toponymique nationale;
- promouvoir l'usage de noms normalisés à l'échelle nationale sur les cartes et dans les documents;
- favoriser la diffusion des noms normalisés par la publication de répertoires géographiques nationaux (listes alphabétiques des noms, accompagnées des coordonnées géographiques et d'autres données);
- promouvoir la mise au point de systèmes automatisés de traitement de données et l'échange de technologies entre les pays;
- encourager les pays à collaborer à la normalisation des noms se rapportant à des entités transfrontalières.

### Réalisations du GENUNG

Depuis la Première conférence tenue en 1967, des progrès encourageants ont été réalisés avec le soutien des Nations Unies au chapitre de la normalisation des noms géographiques :

- de nombreux pays se sont dotés de programmes de normalisation;
- de la formation en toponymie a été offerte en diverses langues sur plusieurs continents;
- certains pays ont publié des guides et des répertoires géographiques nationaux sur l'utilisation et l'application des noms géographiques;
- on a adopté des systèmes de romanisation des noms géographiques écrits dans certains autres alphabets;
- beaucoup de pays ont mis sur pied des bases de données numériques des noms géographiques, souvent dans le cadre de programmes nationaux de cartographie;
- un premier glossaire et une méthodologie pour la collecte des noms géographiques ont été publiés;
- on a établi des rapports avec des agences de cartographie et d'hydrographie et avec d'autres organismes afin de les inciter à utiliser les noms normalisés.

### Ce que nous réserve l'avenir

Les noms géographiques sont des éléments vivants de notre culture qui évoluent au fil du temps. Le GENUNG a encore beaucoup à faire, en particulier pour régler les nombreuses questions que posent la transformation de la carte géopolitique mondiale et la gestion de l'environnement, qui prend de plus en plus d'importance.

Dans le cadre des activités plénières et de division, les membres du GENUNG doivent élaborer des programmes qui favoriseront la normalisation des noms géographiques à l'échelle nationale et internationale, comme il a été établi lors des six conférences. Ils doivent aussi s'attacher à :

- rejoindre les pays en développement qui ne disposent pas encore de mécanismes de normalisation, de bases de données (numériques ou manuelles) ou de répertoires géographiques nationaux, en leur offrant formation et assistance technique;
- élaborer des systèmes de romanisation uniques pour les alphabets qui ne sont pas encore assujettis à un cadre systématique;
- diffuser les noms officiels nationaux et faire en sorte qu'ils soient plus largement utilisés;
- publier des outils pertinents à l'intention des membres du GENUNG (par exemple des manuels de formation et un dictionnaire sur la terminologie).

Il est essentiel de reconnaître pleinement le rôle de premier plan que joue le GENUNG en tant que tribune susceptible de relâcher les tensions politiques et de contribuer à promouvoir la paix dans le monde.

Texte publié dans **Canoma**, vol. 22, no 2, décembre 1996,  
par le Comité permanent canadien des noms géographiques

DOCUMENT ANNEXE  
Texte de la résolution 4  
de la 1<sup>re</sup> CNUUNG

Département des affaires économiques et sociales

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

Genève, 4-22 septembre 1967

**Volume I. Rapport de la Conférence**



**NATIONS UNIES  
New York, 1968**

- iii) Lui permettent de créer, selon qu'il conviendra, des comités régionaux ou locaux chargés d'une zone ou d'une langue;
- iv) L'amènent à se préoccuper des effets de ses décisions sur les services de l'Etat, les organisations privées et autres groupes et à concilier dans toute la mesure possible les intérêts de ces éléments avec l'intérêt durable de l'ensemble du pays;
- v) Lui fassent tirer pleinement parti des services de topographes, cartographes, géographes, linguistes et tous autres experts qui peuvent l'aider à s'acquitter de ses tâches avec efficacité;
- vi) Lui permettent d'employer des méthodes d'enregistrement et de publication facilitant la diffusion rapide et étendue, à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale, de renseignements sur les noms qu'il aura normalisés.

Il est recommandé que les pays qui n'ont pas encore commencé à normaliser leurs noms géographiques à l'échelle nationale exercent dès maintenant cette prérogative.

Il est recommandé en outre que chaque organisme national des noms géographiques informe le service approprié de l'Organisation des Nations Unies de sa composition et de ses fonctions, ainsi que de l'adresse de son secrétaire.

#### RECOMMANDATION B. — RECHERCHE DE DONNÉES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Pour chacun des noms géographiques à normaliser il est recommandé :

- a) De faire des recherches aussi complètes que possible sur le terrain et au bureau, afin de se documenter sur les points suivants :
  - i) Forme écrite et forme parlée du nom et sa signification pour la population locale;
  - ii) Graphie utilisée dans les documents cadastraux et les registres fonciers;
  - iii) Graphie utilisée sur les cartes modernes et les cartes anciennes et dans d'autres sources historiques;
  - iv) Graphie utilisée dans les rapports de recensement, les nomenclatures et autres documents pertinents dignes d'être pris en considération;
  - v) Graphie utilisée par d'autres services administratifs et techniques locaux;
- b) D'enregistrer sur magnétophone la prononciation locale du nom et de la consigner par écrit à l'aide de la notation phonétique approuvée par l'organisme national chargé des noms géographiques;
- c) De déterminer et de noter aussi exactement que possible la nature, l'étendue et la position du détail topographique désigné — à ce propos, il convient de noter que les photographies aériennes peuvent fournir d'utiles renseignements complémentaires — et de définir clairement le sens des termes génériques employés localement;

#### 4. — Normalisation nationale

##### *La Conférence,*

*Reconnaissant* que la normalisation nationale des noms géographiques présente pour les diverses nations des avantages économiques et pratiques,

*Reconnaissant également* que la normalisation nationale des noms géographiques par toutes les nations est la condition préliminaire de toute normalisation internationale,

1. *Demande* que les recommandations ci-après, relatives à la normalisation nationale des noms géographiques, soient examinées par les autorités compétentes des Nations Unies;

2. *Demande instamment* que ces recommandations soient transmises à tous les Etats Membres et aux organisations internationales intéressées, pour examen et application éventuelle.

##### RECOMMANDATION A. — ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

A titre de première mesure en vue de la normalisation internationale des noms géographiques, chaque pays devrait se doter d'un organisme national des noms géographiques :

- a) Consistant en un organe permanent ou en un groupe coordonné d'organes ayant des attributions et des instructions nettement définies en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques et l'établissement des principes applicables à la normalisation des noms à l'intérieur du pays;
- b) Ayant un statut, une composition, des fonctions et des méthodes qui
  - i) Soient compatibles avec la structure des pouvoirs publics du pays;
  - ii) Offrent les plus grandes chances de succès



d) De consulter si possible, à chaque enquête, au moins deux sources locales indépendantes.

Il est en outre recommandé que le personnel chargé de recueillir des données sur les noms géographiques ait une formation qui le rende apte à distinguer et à étudier les problèmes linguistiques (système phonétique, structure grammaticale et orthographe), les phénomènes géographiques et les problèmes de terminologie qu'il risque de rencontrer.

#### RECOMMANDATION C. — PRINCIPES À APPLIQUER POUR LE TRAITEMENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES AU BUREAU

Il est recommandé que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques élabore, adopte et définisse les principes directeurs et les pratiques qu'il appliquera normalement en s'acquittant de sa tâche.

Ces principes et pratiques doivent porter sur :

- a) La procédure à suivre pour soumettre audit organisme des propositions relatives à l'adoption de noms nouveaux ou à la modification de noms existants ;
- b) Les éléments dont l'organisme tiendra compte en examinant les propositions, en question, par exemple :
  - i) L'usage courant ;
  - ii) Les données historiques ;
  - iii) Le traitement dans les régions multilingues et dans les langues non écrites ;
  - iv) La mesure dans laquelle il convient d'éviter les noms hybrides ;
  - v) La nécessité de ne pas affecter du même nom des détails topographiques différents ;
  - vi) La nécessité d'éviter de donner plusieurs noms au même détail topographique ;
  - vii) La détermination exacte du champ d'application de chaque nom géographique, y compris l'appellation de l'ensemble et des différentes parties des éléments topographiques importants ;
  - viii) L'élimination des noms indésirables ou choquants.
- c) Les règles appliquées par l'organisme en question pour la graphie des noms géographiques ;
- d) Les voies par lesquelles toutes les parties intéressées peuvent exprimer leur point de vue sur une proposition relative à un nom géographique avant décision par l'organisme responsable ;
- e) La procédure officielle suivie pour promulguer les décisions de l'organisme responsable et pour faire en sorte que ce soient les noms normalisés qui figurent sur les cartes nationales.

Pour l'élaboration de ces principes, il est recommandé :

1. Que les modifications inutiles de noms géographiques soient évitées ;
2. Que la graphie des noms géographiques corresponde autant que possible à la pratique orthographique courante du pays intéressé, compte dûment tenu des formes dialectales ;
3. Que le traitement systématique des noms n'ait pas pour effet de supprimer des éléments importants ;

4. Que, lorsqu'il existe des variantes grammaticales d'un même nom, l'organisme national chargé des noms géographiques envisage de choisir l'une de ces variantes comme nom normalisé (pour les noms qui se déclinent ce sera normalement le nominatif) ;

5. Que, dans tous les pays dont la langue comprend des noms géographiques comportant un article défini, l'organisme national chargé des noms géographiques détermine quels sont les noms exigeant l'article défini et les normalise en conséquence. Dans les langues où il existe pour tous les noms ou pour la plupart des noms une forme définie et une forme indéfinie, il est recommandé de choisir systématiquement l'une ou l'autre forme aux fins de normalisation ;

6. Que tous les pays établissent des normes pour l'emploi des abréviations qui serviront à désigner des éléments de leurs noms géographiques ;

7. Que dans chaque pays un système soit mis au point pour le traitement des noms composés.

Il est en outre recommandé que l'organisme responsable des noms géographiques donne une publicité adéquate à ces principes et pratiques.

#### RECOMMANDATION D. — RÉGIONS MULTILINGUES

Dans les pays où il existe plus d'une langue, il est recommandé que l'organisme national responsable :

- a) Détermine les noms géographiques dans chacune des langues officielles, et dans les autres langues selon qu'il conviendra ;
- b) Indique clairement si les noms officiellement reconnus sont tous équivalents ou si tel ou tel nom a préséance sur les autres ;
- c) Publie ces noms officiellement reconnus dans des cartes et des nomenclatures.

#### RECOMMANDATION E. — NOMENCLATURES NATIONALES

Il est recommandé que chacun des organismes nationaux chargés des noms géographiques établisse et tienne constamment à jour des nomenclatures appropriées de tous les noms géographiques qu'il aura normalisés.

Il est recommandé en outre que chaque nomenclature contienne au minimum, en plus des noms normalisés, les renseignements nécessaires pour situer et identifier convenablement les détails topographiques désignés.

En particulier il est recommandé :

- a) D'y indiquer le type de détail topographique auquel le nom en question s'applique ;
- b) D'y donner une description précise de l'emplacement de chaque détail topographique désigné et d'en indiquer l'étendue, y compris si possible la position par rapport à un point de référence ;
- c) D'y définir aussi le nom des divers éléments des détails topographiques naturels par rapport à l'ensemble et le nom des détails topographiques étendus, le cas échéant, par rapport à leurs divers éléments ;
- d) D'y fournir tous les renseignements jugés nécessaires sur les zones administratives ou régionales et, si possible, de renvoyer à une carte dans laquelle figurent les détails considérés ;

- e) D'y indiquer tous les noms officiellement normalisés pour un détail topographique, s'il y a plus d'un nom, ainsi que les noms précédemment utilisés pour le même détail.

Lorsque les autorités nationales le jugent possible sur le plan technique comme sur le plan économique, elles peuvent donner dans les nomenclatures divers renseignements sur les noms géographiques — genre, nombre, forme définie ou indéfinie, place de l'accent tonique, ton et prononciation selon le système de l'Association phonétique internationale — ainsi que tous autres renseignements linguistiques propres à faire mieux comprendre les noms et à en faciliter l'emploi sur le plan national aussi bien qu'international.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire à titre d'autorité toponymique ou d'expert intéressé(e) par ce Bulletin ou par une éventuelle participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, veuillez compléter le formulaire suivant (prière d'utiliser des lettres détachées) et le transmettre à :

Madame Sylvie Lejeune  
Commission de toponymie  
Institut géographique national  
2, avenue Pasteur  
94165 SAINT-MANDÉ CÉDEX  
FRANCE

Télécopie : 33.1.43.98.84.48

<b>Erreur ! Signet non défini.</b> Nom(s)	
Prénom(s)	
Titre	
Nom de l'organisme	
Adresse complète	
Priorités nationales en matière de toponymie	
Téléphone	
Télécopie	
Courrier électronique	